



EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture
Le : 07/07/2023
Et
Publication ou notification du :
07/07/2023

L'an 2023, le 6 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de DRACHÉ s'est réuni dans la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAPOTON Gilles, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 30/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/06/2023.

Présents : M. CHAPOTON Gilles, Maire, Mmes : DUVAL Julie, IHUEL Gisèle, PINEAU Liliane, RAGUIN Nadine, SASSIER Florence, MM COUQUILLOU Loïc, DOURY Roland, GRANGE Fabrice, FUSALBA Thierry, VERNEAU François

Absents excusés : Madame GUESDON Sabine (*donne pouvoir à Madame Gisèle IHUEL*), MM BRION François-Xavier (*donne pouvoir à Monsieur Loïc COUQUILLOU*), DOUET Michel (*donne pouvoir à Monsieur Gilles CHAPOTON*) et GUERREIRO Stéphane (*donne pouvoir à Monsieur François VERNEAU*)

A été nommée secrétaire : Madame DUVAL Julie

20230023 – Nouveaux horaires de l'agent en charge des missions de l'accueil de l'Agence Postale Communale

Considérant la demande de l'agent communal, en charge des missions de l'Accueil de l'Agence Postale Communale, qui souhaiterait ne plus travailler le lundi matin,

Considérant que des demandes d'administrés ont souvent été sollicitées pour une ouverture au moins un après-midi par semaine,

Monsieur le Maire propose de remplacer le lundi matin par le mercredi après-midi, de 13h30 à 17h45.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

• **DÉCIDE** de modifier les horaires de l'agent communal, en charge des missions de l'accueil de l'Agence Postale Communale, à partir du 1^{er} septembre 2023, comme suit :

- mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h45
- mercredi : de 13h30 à 17h45
- samedi : de 9h00 à 12h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Mairie, le 07/07/2023

Le Maire, Gilles CHAPOTON